

Musique & Nature

Renforcer ce lien puissant,
déjà au cœur du projet de
la Reine Elisabeth elle-même

«Mais que dire de cette puissante création : la Nature ! Ah ! Comprendre cette harmonie divine, cette musique suprême ! S'attendrir en regardant la feuille qui s'agite sous la caresse d'un vent tiède ; être ému, charmé, par le chant inanysable (sic) de ce petit être ailé qui se balance sur une branche et qui, sans se lasser jamais, toujours en souffle, sans fatigue professionnelle (!) roule en gerbe des trilles en arpèges volants, et les gazouillis les plus harmonieux (j'allais dire harmoniques, car plus je prête l'oreille, plus je saisis de musique dans ce fouillis de notes aiguës d'une incomparable pureté.).

Je pensais, il y a un instant, que le chant des oiseaux, c'est la parure des arbres comme les fleurs sauvages, humbles et frêles, ornent les prés. Que dire dans l'œuvre de Dieu ou de la Nature (n'est-ce pas la même chose ?) de ces géants qui montent vers le ciel, là-bas au loin ! Que dire de l'air, du vent, du travail contenu de la terre qui courbe l'homme sous ses secrets, sous ses œuvres toutes belles, toutes utiles, réveillant en l'artiste le désir de création.»

Eugène Ysaÿe, violoniste, compositeur et ami de la Reine Elisabeth (11 juin 1908, Lettre à son épouse Louise)

La Reine Elisabeth avait voulu créer un havre de paix, loin du tumulte de la ville. Cet esprit anime encore aujourd'hui la mission artistique de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth : travailler, se concentrer, respirer, écouter, dans un environnement où la nature devient partenaire de la musique.

Depuis toujours, la nature offre aux artistes un espace de concentration et d'inspiration sans égal. Depuis toujours aussi, l'environnement naturel de la Chapelle Musicale représente un atout évident et renforce son attractivité auprès d'artistes du monde entier.

C'est donc tout naturellement que la Chapelle Musicale a initié une réflexion en profondeur sur son impact, non comme une contrainte, mais comme une extension de son projet artistique et humain. En renforçant le lien avec le Vivant, en prenant soin de son environnement direct, en invitant artistes et publics à envisager leurs pratiques autrement, l'institution tente de tracer un chemin où création et responsabilité trouvent un terrain d'expression commun.

En tant qu'organisation culturelle de rayonnement international, la Chapelle Musicale est pleinement consciente que ce chemin est exigeant et demande de la constance. Elle a choisi de progresser pas à pas en structurant son action autour de trois axes prioritaires : réduire son empreinte carbone, contribuer à la préservation de la biodiversité sur le site historique, et stimuler la reconnexion au Vivant par des activités qui allient musique et nature.

Dans chacun de ces domaines, la Chapelle Musicale initie des projets guidés par les recommandations scientifiques et s'attache à évaluer son impact et sa progression.



© M. F. Photography



© M. F. Photography

Le Domaine d'Argenteuil, en cohérence totale avec le projet de la Chapelle Musicale

Écrin de verdure aux portes de Bruxelles, le Domaine d'Argenteuil s'étend sur environ 136 hectares, dont un tiers de prairies et deux tiers de forêts, entrecoupés de plans d'eau et de sentiers boisés. Ce territoire constitue un corridor écologique majeur au cœur de la Forêt de Soignes, classée en partie zone Natura 2000, et s'inscrit dans une continuité écologique qui relie les forêts bruxelloise, flamande et wallonne.

La Chapelle Musicale Reine Elisabeth bénéficiera donc d'un cadre naturel exceptionnel, à la fois lieu de ressourcement et de création artistique. Environ 16 hectares seront dédiés à ses activités, tandis que le reste du site fera l'objet d'un plan d'action environnemental global, associant les volets de gestion forestière, de conservation des prairies et plans d'eau, d'accessibilité douce et d'entretien paysager.

Dans le respect de cet environnement unique, la Province du Brabant Wallon s'engage à assurer la coordination entre l'ensemble des acteurs tant publics que privés – nouveaux propriétaires du domaine, Natagora, la Fondation pour la Forêt de Soignes, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth et les autres autorités publiques concernées – qui seront intégrés à la gestion du site naturel afin de favoriser une gestion cohérente dans le respect de ses valeurs écologiques, patrimoniales et culturelles. Dans un premier temps, la priorité consistera en la réalisation d'un plan de gestion et de développement des espaces naturels du site.